



**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DES HAUTEURS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Hauteurs tenue le mardi 7 avril 2026, à 19h00 au 50 Rue de l'Église, Les Hauteurs.

Sont présents :

M. Mathieu Michaud, Maire
M. Donald Lavoie
M. Steeve Michaud
Mme Michèle Bernier
M. Roberge Boucher
Mme Marie-Catherine Pelletier
Mme Andréanne Proulx

Madame Mélanie Pâquet directrice générale est aussi présente à titre de secrétaire d'assemblée.

Absent : Aucun

Monsieur Mathieu Michaud constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance extraordinaire. La séance débute à 19h00,

8 personnes sont présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 26-04-07-056

Il est proposé par Michèle Bernier et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX`

Résolution numéro : 26-04-07-057

Il est proposé par Andréanne Proulx et résolu que le conseil municipal des Hauteurs adopte le procès-verbal de la séance du 10 mars 2026

Adopté à l'unanimité

APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME INITIATIVES
CULTURELLES DE LA MRC DE LA MITIS

Résolution numéro : 26-04-07-058

ATTENDU QUE la MRC de La Mitis a mis en place le programme *Initiatives culturelles* afin de soutenir le développement et la vitalité du milieu culturel mitissien ;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Hauteurs reconnaît l'importance de la culture dans l'amélioration de la qualité de vie et la dynamisation de son territoire ;

ATTENDU QUE le projet « Atelier de théâtre au Terrain jeux été 2026 » proposé par Le comité des loisirs de Les Hauteurs qui s'occupe d'organiser les activités du terrain de jeux pour l'été 2026, s'inscrit dans les objectifs du programme en favorisant l'accessibilité à la culture, la mise en valeur du patrimoine, le développement des compétences culturelles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marie -Catherine Pelletier RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE :

1. La municipalité de Les Hauteurs appuie officiellement la demande de financement déposée par la municipalité des Sainte-Angèle de Mérici auprès de la MRC de La Mitis dans le cadre du programme *Initiatives culturelles* ;
2. La municipalité s'engage à collaborer à la mise en œuvre du projet selon les modalités convenues avec le demandeur ;
3. Madame Mélanie Pâquet directrice générale greffière trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande ;
4. Une copie de la présente résolution sera transmise à la MRC de La Mitis.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE ÉCOLE LA SOURCE JEUX GONFLABLES 17 JUIN ET LOCATION
SALLE COMMUNAUTAIRE LE 18 JUIN

Résolution numéro : 26-04-07-059

Il est proposé par Steeve Michaud- et résolu que le conseil municipal des Hauteurs accepte la demande de l'école La Source d'installer les jeux gonflables le 17 juin pour 13h et de louer la salle communautaire le 18 juin pour le spectacle de fin d'année.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE SERVICE INCENDIE

Résolution numéro : 26-04-07-060

Il est proposé par Roberge Boucher- et résolu que le conseil municipal des Hauteurs accepte les activités suivantes organisées par le Service incendie :

- Déjeuner bénéfice 26 avril pour achat d'avertisseur de fumée pour les foyers à faible revenu
- Activité Journée de sensibilisation et de prévention des incendies avec les jeunes de secondaire 1 et 2 de l'école La Source à la Pourvoirie Lechasseur.

La municipalité est d'accord pour leur offrir un dîner spaghetti.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE AMENDEMENT AU PROJET LOI N.22 AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 245.1

Résolution numéro : 26-04-07-061

Il est proposé par Donald Lavoie- et résolu que le conseil municipal des Hauteurs accepte d'appuyer la Fédération des municipalités du Québec FQM pour demander au Gouvernement du Québec concernant la Loi 22 sur l'aménagement et l'urbanisme d'abroger l'article 245.1 sur le plan de protection des milieux humides et hybrides.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DE LA LISTE DES VENTES POUR TAXES

Résolution numéro : 26-04-07-062

Il est proposé par Andréanne Proulx et résolu que le conseil municipal des Hauteurs accepte que la directrice générale madame Mélanie Pâquet dépose les ventes pour non-paiement de taxes à La MRC de la Mitis. Les citoyens qui veulent consulter cette liste devront prendre rendez-vous à la municipalité.

Adopté à l'unanimité

LISTE DES COMPTES À PAYER MARS 2026

Résolution numéro : 26-04-07-063

Il est proposé par Marie-Catherine Pelletier et résolu que la municipalité des Hauteurs approuve les comptes à payer pour le mois de mars 2026 au montant de 74 149.75 \$ et la direction générale mentionne que la liquidité est présente au compte bancaire 0 \$ et marge de crédit disponible 97 003 \$

Adopté à l'unanimité

DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX ET FERMUTURE

Résolution numéro : 26-04-07-064

Il est proposé par Michèle Bernier et résolu que la municipalité des Hauteurs avise les citoyens pour le déménagement des bureaux municipaux au 229-2, rue principale prévu le 23 avril 2026 et que les bureaux seront fermés du 22 au 27 avril inclusivement.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 282-2026 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Résolution numéro : 26-04-07-065

Il est proposé par Andréanne Proulx et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte l'avis de motion et le règlement 282-2026 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Les Hauteurs. Tous les employés devront signer dans le 10 jours suivant l'entrée en vigueur du règlement soit le 7 avril 2026 devant la directrice générale greffière-trésorière ainsi que tous nouveaux employés. Une copie leur sera transmise à chaque employé.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION 2 LIEUTENANTS

Résolution numéro : 26-04-07-066

Il est proposé par Roberge Boucher et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la nomination de monsieur Olivier Dupont et monsieur Jason-Steeve Bernier à titre de lieutenant au sein du Service incendie de Les Hauteurs.

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 258

Résolution numéro : 26-04-07-067

Il est proposé par Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs **reporte à une séance ultérieure.**

La modification concerne les articles 5 et 6 du règlement 1258 sur la taxe spéciale.

Article 5 mentionne que Pour pourvoir à 15% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 mentionne que Pour pourvoir à 85% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire desservi par le réseau d'égout de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

À la suite de la demande des agriculteurs pour retirer la taxe spéciale situé dans le périmètre urbain de la zone qui sera desservi par le réseau des eaux usées et que les bâtiments de ferme ne seront pas desservis

Adopté à l'unanimité

**ACTUALISATION DES PLANS ET DEVIS ET BUDGET COMPÉMENTAIRE
HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNÉRIE**

Résolution numéro : 26-04-07-068

Il est proposé par Michèle Bernier et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte l'ajustement du budget initial de Tétra Tech selon l'échéancier réel et ajouts demandés – Plans et devis dans le projet de Collecte et assainissement des eaux usées et reconstruction en secteur urbain de la route 298. Pour un montant de 119 900 \$

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

**AVIS PUBLIC ET RÈGLEMENT 281-2026 POUR PERMETTRE LA
CIRCULATION DES QUADS SUR CERTAINS CHEMIN MUNICIPAL**

Résolution numéro : 26-04-07-070

Il est proposé par Roberge Boucher et résolu que la municipalité des Hauteurs donne un avis public et adopte le règlement 281-2026 Pour permettre la circulation des Quads sur certains chemins de la municipalité soit le coin de la rue Lebel et rang 2^e et 3^e est et le rang 2^e et 3^e est en direction de Sainte-Jeanne d'Arc,

La signalisation sera effectuée par le Club de VTT de La Mitis.

Adopté à l'unanimité

DÉLÉGATION DE POUVOIR DIRECTEUR INCENDIE

Résolution numéro : 26-04-07-071

Il est proposé par Michèle Bernier et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte d'accorder une délégation de pouvoir au directeur des Service incendie qui est jointe à la résolution :

« Résolution numéro : 26-02-10-029 du 10 février 2026

Il est proposé par Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs demande que toutes dépenses du service de sécurité incendie de la municipalité soient présentées par bon de commande pour tous les achats autre que les interventions. »

Une liste est jointe à la présente résolution pour les achats essentiels et obligatoires pour le bon fonctionnement du service et selon la Loi sur la prévention et Service de sécurité incendie. Un avis par courriel à la direction générale sera obligatoire autre sur les interventions.

De plus, la présente résolution autorise par délégation de pouvoir autre que les obligations essentielles selon la Loi un montant de 500 \$.

Adopté à l'unanimité

DÉLÉGATION DE POUVOIR RESPONSABLE DE LA VOIRIE

Résolution numéro : 26-04-07-072

Il est proposé par Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte d'augmenter la délégation de pouvoir au responsable de la voirie à 500 \$ en abrogeant la résolution suivante :

« Résolution numéro : 26-02-10-028

Il est proposé par Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte une délégation de pouvoir au montant maximum de 250.00\$ au responsable du garage municipal. »

Adopté à l'unanimité

CHANGEMENT D'ADRESSE RÉSIDENCE

Résolution numéro : 26-04-07-073

Il est proposé par Roberge Boucher et résolu que la municipalité des Hauteurs accepte la modification d'adresse de la résidence situé actuellement au 437, rang 4 ouest pour le 436, route 298.

La modification sera aussi faite dans les fichiers de la municipalité et à Poste Canada.

Adopté à l'unanimité

ADHÉSION À LA NOUVELLE ENTENTE DE SERVICE GESTION DOCUMENTAIRE

Résolution numéro : 26-04-07-074

Il est proposé par Michèle Bernier et résolu que la municipalité des Hauteurs adhère à la nouvelle entente de service de coopération intermunicipales en gestion documentaires et que la directrice générale greffière trésorière madame Mélanie Pâquet est autorisé à signer l'entente et tous autres documents en lien avec le projet de gestion documentaire.

La municipalité accepte que la Ville de Mont-Joli se joindre au projet de bonification.

La municipalité donne son accord au dépôt du projet dans le cadre du FRR – Volet 4 et désigne la MRC de La Mitis comme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément au deuxième alinéa de l'article 956 les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance ordinaire ont lieu.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Séance de travail mardi 5 mai 2026 à 19h
Séance ordinaire mardi 12 mai 2026 à 19h

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 26-04-07-075

À 20h05 sur proposition de Andréanne Proulx la séance est levée.

Je, Mathieu Michaud, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

M. Mahieu Michaud
Maire

Mme Sarah Bérubé
Directrice générale par intérim